

Conseil Municipal
09.11.2011
Procès Verbal

Sous la présidence de : M. Daniel VERDELHAN

Présents : COURBIER - GRAS – DEL CONFETTO – COMTE – GARD – BELLAGAMBA –
AYMARETTI – ALLARD CROUZET – GAUFFROY - HLYWA – GARCIA – MALACHANNE
MERLE – PERTUS – RIOS – ROUQUETTE – ROUX - SINET

Procurations : GRAVEZAT a donné procuration à COURBIER
GUILLEMET a donné procuration à RIOS

Excusé : FRANCE

Absente : TEYSSIER.JAVEL

*Le procès verbal de la dernière séance est adopté (1 refus de vote : Mme Allard Crouzet
Monsieur le Maire renouvelle les condoléances du Conseil à Madame Allard Crouzet pour
le décès de son père, Monsieur Crouzet, ancien conseiller municipal.
Et à Monsieur France pour le décès de sa mère
Monsieur le Maire adresse au nom du Conseil ses félicitations et compliments à
Madame Pertus à l'occasion de la naissance de Clara sa petite fille.*

I - Infos

1 - Recensements de la population du 19.01 au 18.02

- employés coordinateurs désignés

-agents recenseurs en cours de recrutement

2- Taxe d'habitation – la colonne intercommunalité ne correspond pas au vote d'un taux
par la Communauté d'agglomération mais au transfert de la part départementale qui
n'apparaît plus.

3- Obtention d'une subvention de 12.000 € au titre des amendes de police pour travaux de
sécurité.

4- Usine SITA SUD – Visite du Comité de suivi le 7 octobre. Constat de l'avancement des
travaux, du respect du planning. Exposition avec maquette salle du Conseil Municipal à la
fin du mois. Permis de construire en suspens au Tribunal Administratif.

5- Usine CTI – Inauguration des nouveaux locaux le 27 octobre, alliance avec Orellis
(membranes organiques de filtrations). Recrutement d'une vingtaine d'employés.

6- Usine Axens – Une enquête publique est lancée qui concerne le renouvellement de son
autorisation d'exploiter. Axens vient d'obtenir le trophée sécurité 2011.

7-Pollution – L'enquête pollution de l'eau, du sol et de l'air lancée par le site chimique se
poursuit en divers points de la commune. Les premiers résultats devraient être rendus
publics en fin d'année.

8- Feux d'artifices 2005 – Suite aux incidents et blessures subies par des spectateurs, le
Maire a été condamné le 4 novembre à 6 mois de prison avec sursis et diverses amendes
(10 000 € environ). Afin de se préserver de tout nouvel incident et de la prison ferme, il
n'autorisera plus de feux d'artifice communal et les spectacles dangereux seront interdits
ou placés sous la responsabilité entière des organisateurs.

.../...

9- « Mieux vivre à Salindres » replonge dans l'infamie

On se souvient qu'ils ont fait condamner 5 conseillers pour une soi disant prise illégale d'intérêt reposant sur leur vote de la subvention de leur club.

Profitant de cette condamnation et du fait qu'ils avaient voté aussi avec tous leurs collègues, sauf une, une délibération pour la prise en charge de leur défense, M.V.A.S. repique au truc : dénonciation au procureur, convocation des 5 élus et du Maire devant la brigade financière.

Infâme : qui avilit, qui déshonore celui qui agit.

10-Révision partielle du P.O.S.

En cours pour le toilettage de la zone UN et la suppression de la zone ferroviaire. En suspens pour la modification de la zone de la décharge de la Liquière. Concernant la zone ferroviaire le projet de modification n°7 l'annexe aux zones constructibles voisines. Ce projet sera soumis à enquête publique. Au printemps 2012 si tout va bien le permis de régularisation du boulodrome pourra être déposé.

11-Atelier relais dans la zone synerpoles

Près d'un tiers de la zone a été déclaré inondable par le PPRI et l'emplacement prévu par l'atelier devra être légèrement déplacé. Mais c'est l'équilibre financier de la zone qui est compromis par le plan de prévention du risque inondation.

12-Déviation sous l'usine

Ce projet qui brancherait la zone synerpoles sur la route Alès Barjac se trouve retardé de quelques mois suite à l'étude d'impact qui a révélé sur son tracé l'existence d'un papillon qu'il convient de protéger.

13-Emprunts Dexia

Ce ne sont pas des emprunts toxiques mais des emprunts structurés à taux variables en fonction des taux à 2 ans et des taux à 30 ans. Pour l'instant ils sont restés au taux de 4,49 % et la somme de 84 000 € notée par la presse correspond aux frais de la renégociation. Le bulletin municipal reviendra en détail sur l'endettement de la commune.

14-Dates à retenir

- repas des anciens : 10.12.2011*
- vœux au personnel : 02.12.2011*
- vœux à la population : 04.01.2012*

II – Délibérations

Monsieur le Maire propose d'ajouter 2 délibérations à l'ordre du jour pour :

- une subvention exceptionnelle au club de tennis*
- fixer à 8€ le ticket d'entrée au spectacle de Noël.*

Le Conseil adopte le nouvel ordre du jour.

1-Enquête publique Axens

Il s'agit pour Axens d'obtenir le renouvellement et l'actualisation de son autorisation d'exploiter qui date de l'an 2000.

Du 14 novembre au 16 décembre se déroulera une enquête publique. Le Commissaire enquêteur se tiendra à disposition en Mairie les 14 et 23 novembre et le 9 décembre de 9 h à 12 h. De 14 h à 17 h les 1^{er} et 16 décembre.

Les dossiers sont à la disposition de tous en Mairie aux heures d'ouverture.

Après les avoir étudiés le Conseil donne un avis favorable dans le cadre de cette enquête.

2-Eclairage public – Demande de subvention

Le Conseil approuve l'avant projet établi par le cabinet CEREG pour la mise en place de l'éclairage public dans le cadre du chantier de mise en discrétion des réseaux rue M. Fournier et St Vincent de Paul. Montant : 109 000 € HT.

Le Conseil sollicite une subvention du SMDE (programme d'éclairage public) pour l'année 2012.

(Unanimité)

3-Renouvellement pour 2012 du régime indemnitaire du personnel (catégories C et B)

Il est décidé de renouveler à l'identique ce régime indemnitaire qui permet sous forme de primes diverses pour les employés des catégories C et B de corriger la faiblesse de leurs salaires.

(Un refus de vote Crouzet Allard)

4-Renouvellement de l'indemnité annuelle du percepteur

Il est décidé d'accorder à Monsieur le Percepteur pour services rendus une prime annuelle fixée au taux maximum.

(Unanimité)

5-Convention de mise à disposition

Le Conseil autorise le Maire à signer une convention avec la Communauté de Communes du Mont Bouquet qui concerne la mise à disposition d'un agent avec remboursement des frais par la Communauté à la Commune.

(Unanimité)

6-Subvention exceptionnelle Comité de quartier Maisons Moulées

Le Conseil décide de saluer le 10^{ème} anniversaire de ce Comité de quartier par une subvention exceptionnelle de 150 €

(Unanimité)

7-Subvention exceptionnelle : ASS section Tennis

Le Conseil décide de saluer la montée en nationale 1 B de l'équipe fanion du Tennis Club par une subvention exceptionnelle de 1 000 €.

Il décide en outre, devant ses difficultés financières, de lui accorder une avance de 1 000 € sur sa subvention de 2012.

(Unanimité)

8- Régularisation budget de l'eau

Suite à la passation des écritures de dissolution du budget synerpôles (transfert à la communauté d'agglomération), le Conseil autorise le comptable à créditer le compte 1021 pour 10896,63 € et à débiter le compte 1068 de la même somme.

(Unanimité).

9-Renouvellement de la ligne de trésorerie auprès de Dexia CLF

Le Conseil décide de renouveler sa ligne de trésorerie pour la période de nov. 2011 à nov. 2012

Montant : 600 000 €

Durée : 12 mois

Taux intérêt : EONIA +2,80 % (EONIA au 1.11.2011 = 0,872%)

Mise à disposition des fonds : au fur et à mesure des besoins

Paiement des intérêts : mensuels

(un vote contre : Crouzet Allard)

10-Contrat d'apprentissage

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer avec l'organisme formateur et un jeune salindrois souffrant d'un léger handicap un contrat d'apprentissage : espaces verts.

(Unanimité).

... /...

11-Annulation délibération – nouvelle délibération – autorisation d’ester

Le Conseil annule la délibération prise le 16.09.2011 autorisant le Maire à défendre au Tribunal Administratif avec le concours de Maître Margall.

Le Conseil adopte une nouvelle délibération allant dans le même but mais avec le concours de Maître Charrel.

(1 vote contre Crouzet Allard)

12 – Fixation droit d’entrée spectacle Noël 2011

Le Conseil décide de fixer à 8 € le droit d’entrée au spectacle de Noël donné avec Guy Bonnet à la salle Becmil le 9 décembre 2011.

Des tickets de 8 € en nombre suffisant seront donc imprimés et confiés à la perception

(Unanimité)